

## **Communiqué de l'Association Enseignement Public et Informatique (EPI)**

Le lundi 22 mars 2010, au nom de l'EPI et du groupe ITIC de l'ASTI (Association Française des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication), Jean-Pierre Archambault, Président de l'EPI, Gérard Berry, Membre de l'Académie des Sciences et Professeur au Collège de France, Gilles Dowek, Professeur d'informatique à l'Ecole Polytechnique, et Maurice Nivat, Membre correspondant de l'Académie des Sciences, ont été reçus au cabinet du Ministre de l'Education Nationale Luc Chatel par Erick Roser, Conseiller du Ministre de l'Education nationale pour les affaires pédagogiques et Benoît Labrousse, Conseiller technique (nouvelles technologies, éditeurs, multimédia).

L'audience a essentiellement porté sur la formation des professeurs qui assureront l'enseignement de spécialité optionnel « Informatique et sciences du numérique » en Terminale S à la rentrée 2012. Elle a été l'occasion de rappeler que l'EPI et le groupe ITIC de l'ASTI se sont félicités de la création de cet enseignement de spécialité, première phase du processus de développement de l'enseignement de l'informatique au lycée. Les deux organisations ont présenté leurs propositions. Les échanges, approfondis et constructifs, ont montré des points de convergence.

Le Ministère de l'Education nationale a fait le choix d'une *certification complémentaire*, à l'instar de ce qui se fait pour les langues vivantes, qui donnera un statut officiel aux formations dispensées à l'intention des enseignants. Une telle certification implique une double évaluation, universitaire et pédagogique, par des jurys académiques. Elle nécessite un *cadrage national* définissant les contenus de la discipline informatique que doivent s'approprier les élèves pour acquérir une solide culture générale scientifique dans le domaine, les contenus scientifiques universitaires que les professeurs doivent maîtriser pour dispenser leur enseignement, les modalités pédagogiques et la didactique correspondant à l'enseignement de l'informatique au lycée. Il s'agit d'explicitier des passages obligés, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Les dispositifs de formation pourraient s'appuyer sur le DIF (droit individuel à la formation). Ils pourront être mixtes, associant présentiel (à raison par exemple d'une journée par semaine pendant deux ans) et en ligne. Dans un premier temps, ils devraient concerner de l'ordre de 300 professeurs en poste. Dans la perspective de la rentrée 2012, ils seront mis en place dès la prochaine année scolaire 2010-2011 dans un certain nombre d'académies.

Erick Roser a proposé à l'EPI et au groupe ITIC de l'ASTI, dans le cadre de la poursuite de leur réflexion, de faire des propositions sur les trois thématiques du cadrage national. Les deux organisations transmettront les premières pistes de réflexion avant mai..

Un groupe institutionnel spécifique devrait être créé, piloté par la DGRH (Direction générale des ressources humaines) associant notamment les inspections générales et la DGESCO. L'EPI et le groupe ITIC de l'ASTI ont vocation à contribuer aux travaux de ce groupe.

**Association Enseignement Public et Informatique (EPI)  
Paris, le 27 mars 2010**